

Délibération du conseil d'administration n°2025/023

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu la délibération n°2024-049 du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 6 décembre 2024

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 32 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2025

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 30 voix favorables
- 2 voix défavorables
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve l'ajout aux tarifs votés le 6 décembre 2024 (délibération n°2024-049) des Unités d'œuvre relatifs aux forfaits des déplacements (cf. doc. joint à la présente délibération).

Toulouse, le 27 juin 2025

**Le Président de la Comue de
Toulouse**

Michael TOPLIS

Date : 09/04/2025	Rédacteur : JF MAZOIN/ E CORDIER
Objet : Note Tarification de Pad'Occ – Actualisation - CA COMUE de Toulouse 27/06/2025	
De : E CORDIER – DOP PADOCC/COMUE-T	A : Membres du CA de la Comue de Toulouse

OBJET : mise à jour des Tarifs de Pad'Occ

1. Introduction.....	1
2. Principes d'élaboration des devis de prestations.....	2
3. Unités d'œuvre.....	2
3.1. Unités d'œuvre générales.....	3
3.2. Unités d'œuvre liées à l'occupation des locaux.....	3
3.3. Unités d'œuvre sur la mise en visibilité.....	4
4. Références annexes.....	4
5. Délibération soumise au CA.....	5

Préambule :

La tarification de Pad'Occ a été revue en fin d'année 2024 et adoptée par délibération n°2024-049 du CA du 06/12/2024.

La note tarifaire ci-après est conforme à la note présentée au CA du 06/12/2024 à l'exception de l'ajout des Unités d'œuvre concernant les déplacements.

Lorsque les agents de Padocc se déplacent dans le cadre d'accompagnement aux entreprises, les frais de déplacement et d'hébergement sont facturés aux clients selon cette nouvelle grille. Les agents de Padocc sont eux, remboursés, conformément aux règles en vigueur à la Comue de Toulouse. Cette tarification spécifique permet de couvrir les frais de gestion associés à ces unités d'œuvre, de facturer l'entreprise en une seule fois (facturation des prestations et remboursement des frais de déplacements/hébergement) et d'éviter ainsi des opérations financières et administratives supplémentaires. Le tarif proposé pour ces Unités d'œuvre couvre le remboursement qui sera fait aux agents.

Cf. §3.1 ci-après, ajout en rouge « Déplacements ».

1. Introduction

Pad'Occ est la plateforme d'accélération de la transformation des entreprises vers l'industrie du futur d'Occitanie. Répondant à un appel à projet des Investissements d'Avenir, Pad'Occ est cofinancée par l'Etat et la Région et constitue un service à comptabilité distincte de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Parmi les 8 plateformes labellisées au plan national, c'est la seule plateforme portée par un établissement public universitaire.

Pad'Occ est fondée sur une Usine-Ecole située au cœur de la Maison de la Formation Jacqueline Auriol de l'Innovation Campus de Montaudran à Toulouse. La plateforme propose des activités entrant dans le domaine « service public » dévolu aux missions des universités. En particulier, les visites de l'Usine-Ecole sont gratuites et ouvertes à tous les publics : collégiens, lycéens et entreprises, la formation et la recherche y trouvent naturellement leur place pour développer de nouvelles compétences et tester de nouvelles technologies. Ce périmètre permet d'apporter aux entreprises d'Occitanie une vitrine des technologies et pratiques de l'industrie du futur de façon à leur permettre d'appréhender les transformations possibles.

Développer l'industrie en Occitanie nécessite de faire évoluer à la fois les outils de travail et les modes de communication avec les donneurs d'ordre mais aussi les ressources humaines pour assurer l'emploi. Les dirigeants de TPE/PME/ETI sont confrontés à une évolution sans précédent nécessitant un investissement majeur. Ils disposent d'une offre importante d'entreprises apportant des solutions ou réalisant des diagnostics, d'une offre de formation déjà conséquente sur l'ensemble du territoire régional ainsi que de moyens de financements pour cette transformation. Toutefois, l'offre apparaît complexe et les dirigeants

d'entreprise manquent de temps pour en explorer la totalité. Il en résulte une réticence à s'engager dans une voie de transformation qui fragilise les entreprises et par là même, l'emploi.

Le CA de l'UT du 29/11/2022 a voté une première gamme de tarifs permettant de contractualiser avec les entreprises pour leur accompagnement. Une deuxième gamme de tarifs a été approuvée par le CA de l'UT le 13/10/2023. Le présent document propose une révision de l'ensemble de la tarification de Pad'Occ qui sera applicable à compter de l'approbation par le CA de l'UT.

2. Principes d'élaboration des devis de prestations

Les prestations proposées se rapportent aux différentes missions de Pad'Occ :

- « Montrer » : il s'agit de la mise en place de visites, de démonstrations, d'évènements techniques ou d'acculturation, de mise en visibilité de fournisseurs de solutions.
- « Démontrer » : la mise en place de prototypes ou de preuves de concept permet aux entreprises de dérisquer leurs investissements.
- « Accompagner » : Pad'Occ accompagne les entreprises dans leur parcours de transformation.

Ces prestations sont dimensionnées à partir des Unités d'œuvre (mobilisation de ressources humaines, mobilisation d'équipements, occupation de locaux, prestations de restauration élémentaires etc...). Les Unités d'œuvre ont été dimensionnées de façon à couvrir les charges de Pad'Occ.

La prestation fait l'objet d'un devis constitué par :

- Les Unités d'œuvre mobilisées.
- La facturation d'achats spécifiques le cas échéant (par exemple des achats de matière première, outils spécifiques et toute prestation d'intégration nécessaire aux POC spécifiques et à la « mise en visibilité dynamique » que Pad'Occ ne pourrait pas assurer seul) selon les devis réalisés par le fournisseur approuvés par Pad'Occ et par le bénéficiaire de la prestation. La facturation est dimensionnée TTC (toutes taxes comprises) dans le périmètre service public de Pad'Occ et HT (hors taxes) dans le domaine industriel et commercial de Pad'Occ.
 - ➔ Les Unités d'œuvre et la facturation constituent le sous-total 1
- Au sous-total 1 s'appliquent des frais de gestion administrative pour un montant de 10%.
 - ➔ Le sous-total 1 et les frais de gestion constituent le sous-total 2
- Le sous-total 2 est majoré de 30% pour un évènement se déroulant en soirée. Il est majoré de 50% le week-end ou en période de fermeture de la MFJA.
 - ➔ Le tarif final ainsi constitué est défini hors taxes. Il est applicable sans majoration dans le périmètre service public. Il est majoré des taxes en vigueur dans le périmètre industriel et commercial.
 - ➔ Le tarif final peut être divisé par le nombre de participants ciblé pour constituer un tarif individuel.

3. Unités d'œuvre

3.1. Unités d'œuvre générales

THEMES	REFERENCE	TYPE	PRECISION	UNITE	TARIF HT
VISITES USINE ECOLE	PREST-1	Visite à la carte	Demande hors créneaux proposés aux visites collectives	1 heure	150,00 €
RESSOURCES HUMAINES	RH-1	Intervention RH d'expertise	Pour chaque personnel impliqué	1 heure	140,00 €
	RH-2	Intervention RH d'accompagnement		1 heure	93,00 €
	RH-3	Intervention RH technique		1 heure	55,00 €
	RH-4	Intervention RH d'animation		1 heure	55,00 €
	RH-5	Intervention RH de communication		1 heure	55,00 €
RESTAURATION	REST-1	Rafraichissements boissons		1 bouteille	2,00 €
	REST-2	Accueil viennoiserie petit déjeuner		1 participant	7,00 €
	REST-3	Cocktail apéritif		1 participant	15,00 €
	REST-4	Traiteur déjeuner dîner		1 participant	27,00 €
	REST-5	Restaurant déjeuner dîner		1 participant	22,00 €
DOCUMENTATION	DOC-1	Reprographie papier		1 copie	0,10 €
	DOC-2	Reprographie numérique		1 clé USB	5,00 €
EQUIPEMENTS	UE-1	Equipements Lot 1	Pour chaque équipement impliqué. Selon tableau ci-après	1 heure	90,00 €
	UE-2	Equipements Lot 2		1 heure	70,00 €
	UE-3	Equipements Lot 3		1 heure	50,00 €
	UE-4	Usine Ecole complète		1 heure	270,00 €
DEPLACEMENTS	DEP-1	Transport véhicule	Véhicule personnel ou de service	1 km	0,50 €
	DEP-2	Petit déjeuner	Pris à l'extérieur ou à l'hôtel	1 petit déjeuner	12,00 €
	DEP-3	Repas		1 repas	30,00 €
	DEP-4	Hébergement	Hôtel base moyenne gamme avec confort professionnel	1 nuitée	100,00 €
	DEP-5	Hébergement métropole		1 nuitée	200,00 €

Classification des équipements :

Lots	Matériel
1	Découpe jet d'eau
1	Centre tournage fraisage (SOMAB)
1	Centre usinage 5 axes (HURON)
1	Démonstrateur cybersécurité
1	Tunnel numérique
1	Dévracage 3D (POC 11)
1	Cellule autonome d'usinage avec rebouclage numérique Techplus
2	Cellule robotisée de contrôle par scan 3D ZEISS GOM
2	MMT ZEISS
2	Poste soudage 4.0
2	Robot de chargement pré intégré type Robojob
2	Géoloc Sigscan
2	Jumeau numérique usine
2	Jumeau numérique NRC (rendu réaliste)
2	Supervision
2	Imprimante 3D Desktopmetal
2	AMR SHERPA
2	Poste assemblage RA 4.0
3	Armoire HANDDDLE
3	Armoire Nexess
3	Outils de mesure MAHR
3	Capteur Nicomatic
3	Identification des attachements
3	Imprimante 3D Multimaker
3	Imprimante 3D Multistrat
3	Training Machine Hexagon

3.2. Unités d'œuvre liées à l'occupation des locaux

Le tarif et l'Unité pris en compte pour le dimensionnement de l'Unité d'œuvre est celui de la tarification HT « extérieurs » en vigueur votée par le CA de l'Université de Toulouse(ex-UPS).

Références d'Unités d'œuvre :

THEMES	REFERENCE	TYPE	UNITE
LOCAUX MFJA	MFJA-1	Amphi 160 places nb de jour (tarif externe)	1 demi-journée
	MFJA-2	Amphi 90 places au 1er (tarif externe)	1 heure
	MFJA-3	Salle 40 places	1 journée
	MFJA-4	Salle de réunion 5ème 22 places	1 heure
	MFJA-5	Autres locaux à préciser	à préciser

3.3. Unités d'œuvre sur la mise en visibilité

Les équipements de l'Usine Ecole proviennent de :

- Dons ou mises à disposition pendant une période donnée, issus du mécénat
- Achats
- Installation de produits 4.0

Pour les équipements et services achetés et présentés dans l'Usine Ecole, ils sont qualifiés sur le plan technique et technologique dans l'ensemble des présentations effectuées (visites, numérique, documentation) mais sont exposés sans visibilité de marque.

La mise en visibilité de la marque dans les présentations et sur l'Usine Ecole est soumise à une prestation de mise en visibilité définie ci-dessous. En sus, d'autres prestations peuvent être choisies par les partenaires.

THEME	REFERENCE	TYPE	PRECISION	UNITE	TARIF HT
MISE EN VISIBILITE	MEV-1	Mise en visibilité de la marque		1 an	4500 € + 5% du prix HT
	MEV-2	Affichage sur panneau numérique	1h/j pendant 3 mois soit 120 diffusions par jour d'un spot de 30 ou 60 diffusions par jour d'un spot de 1min	1 mois	167,00 €
	MEV-3	Vitrine	Mise à disposition d'une vitrine (0,2 m2) pour présentation d'une solution IDF, en état, non fonctionnelle, sur le parcours de visite.	1 mois	100,00 €
	MEV-4	Accès showroom	Possibilité d'inviter ses clients et partenaires sur l'usine école (sur rdv sans aucune prestation complémentaire et dans la limite des disponibilités)	1 mois	167,00 €
	MEV-5	Affichage sur panneau	Affichage logo partenaire sur panneau	1 mois	89,00 €
	MEV-6	Réseaux sociaux	Publication sur LinkedIn	1 publication	165,00 €
	MEV-7	Mise en visibilité événementielle présence + rollup		1 événement	300,00 €
	MEV-8	Mise en visibilité événementielle m2 + mobilier		1 événement	600,00 €
	MEV-9	Mise en visibilité événementielle sono + prise de parole		1 événement	900,00 €

Le cas échéant, en cas de mise à disposition temporaire ou de location notamment, la valeur marchande (prix HT de l'équipement) est appréciée au regard de la durée de la mise à disposition par rapport à la durée d'amortissement d'un équipement équivalent.

Dans le cadre du mécénat, la marque demeure visible. Les autres prestations ne sont pas incluses et peuvent être acquises à titre onéreux par l'entreprise mécène.

4. Références annexes

Elles concernent les frais de gestion et suppléments.

THEMES	REFERENCE	TYPE	PRECISION	COEF.
FRAIS	F-1	Frais de gestion administrative	Applicable sur le montant des Unités d'œuvre augmenté des refacturations.	10%
MAJORATIONS	SUP-1	Supplément soirée	Applicables sur le montant des Unités d'œuvre augmenté des refacturations et des frais de gestion administrative.	30%
	SUP-2	Supplément fermeture MFJA		50%

5. Délibération soumise au Conseil d'administration

La délibération proposée au Conseil d'administration est la suivante :

« Le Conseil d'administration approuve l'ajout aux tarifs votés le 6 décembre 2024 (délibération n°2024-049) des Unités d'œuvre relatifs aux forfaits des déplacements».